

# Commune de Saint Amand sur Fion

## Réunion du Conseil Municipal du 5 février 2025

**Présents :** Sylvain Lanfroy, Jean-Claude Joffres, Laurence Leblanc, Chantal Depaquis, Xavier Lefèbvre, Grégor Gimenez, Julien Bricquet, Lucie Sébille, Pauline Henry, Jérémy Albertini.

**Absents :** Sandrine Carré, Florian Baudot.

**Pouvoirs :** Victorien Leblanc à Lucie Sébille, Coralie Soudant à Pauline HENRY

Le maire ouvre la séance à 19h00,

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Le secrétaire de séance est : Monsieur Jean Claude JOFFRES

○ **Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 4 décembre 2024**

Après relecture, le compte rendu relu est adopté sans remarques

○ **Vente du bâtiment 35 rue du Nochet**

Le Maire rend compte des visites du bâtiment avec l'Agence SAFTI, après plusieurs visites une offre a été transmise à la mairie. En deçà des consignes adoptées par le Conseil, elle a été refusée par le Maire. Une seconde offre est présentée :

Proposition d'achat d'un montant de 200.000 euros (dont 10.000 euros de frais d'agence).

**Après en avoir délibéré, le Conseil décide** d'accepter cette offre et donne mandat au Maire de signer tous documents pour l'enregistrer.

○ **Proposition de délibération autorisant le Maire à recruter un agent (contrat de remplacement) dans le cadre d'un arrête maladie d'un agent en place.**

Le Maire informe le Conseil que cette délibération évitera à l'avenir de devoir valider en conseil tous les remplacements pour cause de maladie, et, ainsi de simplifier la procédure. Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le remplacement des agents indisponibles, d'autoriser Monsieur le Maire à recruter les agents remplaçants et de prévoir au budget les enveloppes nécessaires à ces recrutements.

○ D'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L.332-13 du Code général de la fonction publique pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

○ Que le Maire est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

○ **Personnel temporaire pour la saison d'été.**

Le Maire propose au Conseil le recrutement temporaire d'un agent technique pour accroissement saisonnier d'activité.

**Après en avoir délibéré, le Conseil décide :**

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période allant du 3 mars 2025 au 31 octobre 2025 inclus. Cet agent assurera des fonctions d'employé communal polyvalent à temps complet, pour une durée hebdomadaire de 35 heures. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367, indice majoré 366 du grade de recrutement, échelon 1.

○ **Questions diverses**

▪ Repas des aînés du samedi 8 février 2025. La préparation de la salle aura lieu le vendredi 7 février à 18h30

▪ Projet de réunion publique d'information avec « Marne Alzheimer » prévue le jeudi 20 mars 2025 après-midi.

Chantal Depaquis, Viviane Ovide et Laurence Leblanc se proposent pour aider à l'organisation de cette réunion.

**La séance est levée à 20h30.**

